

République Française
Département HAUTE-MARNE
COMMUNE DE COUR L'EVEQUE

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/07/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2021, le 27 Juillet à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de COMMUNE DE COUR L'EVEQUE s'est réuni à la SALLE DE CONVIVIALITÉ, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BEGUINOT Guy, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21/07/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/07/2021.

Présents : M. BEGUINOT Guy, Maire, Mmes : DENYS Carole, LANDI Claudine, ROCHETON Solange, MM : BEGUINOT Daniel, BOIRON Patrick, ESPRIT Daniel, GUILLAUME Dominique, MATUCHET Jean-Marie

Excusé(s) : MM : FRANZINI Nicolas, NOWAK Norbert

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Prefecture de Haute-Marne
Le :
Et
Publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme DENYS Carole

2021-33 – Plantation d'arbres sur le site de l'ancienne carrière

Le 1^{er} adjoint a présenté au Conseil municipal le projet de plantation d'arbres de diverses espèces (afforestation pédagogique biodiverse) par les enfants des écoles maternelles et élémentaires d'Arc-en-Barrois dans le cadre d'une action pédagogique accompagné par l'association Forestiers du Monde.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour l'aménagement pluriannuel (5 ans) de la parcelle communale n° 11 de la section ZR d'une surface de 6 880 m², pour un montant total estimé au maximum à 5.000 € T.T.C. (Sur les 5 années)
- sollicite auprès du Parc national de forêts (appel à projets 2021) une subvention de 80 % du coût total des travaux,
- s'engage à prendre en charge la part qui lui incombe, soit 20 % du coût total des travaux,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision,
- demande l'inscription du montant de ces dépenses au budget de la Commune.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 02/08/2021
Le Maire
Guy BEGUINOT
République Française